



Commune
Mairie
1, place de l'Eglise
74350 CUVAT

RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2122-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Suite à l'annulation de la réunion du Conseil Municipal du 31 juillet 2025,
le quorum, prévu par l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,
n'ayant pas été atteint,

**LE CONSEIL MUNICIPAL SE RÉUNIRA
À LA SALLE POLYVALENTE**

**LE MERCREDI 06 AOÛT 2025
A 20 HEURES**

ORDRE DU JOUR

Désignation du Secrétaire de séance

Adoption du procès-verbal de la réunion du 07 juillet 2025

Délibérations :

- * n° 2025/08/01 : Affaires Générales – Approbation de la convention d'utilisation du Centre d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Copains-Copines » à passer avec la Commune d'ALLONZIER-la-CAILLE
- * n° 2025/08/02 : Affaires Générales – Approbation du règlement de la Commune de CUVAT pour l'utilisation par les familles de CUVAT du Centre d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Copains-Copines » d'ALLONZIER-la-CAILLE
- * n° 2025/08/03 : Finances – Centre d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Copains-Copines » d'ALLONZIER-la-CAILLE – Tarifs de facturation du service aux familles appliqués pour l'année scolaire 2025/2026

Affichage : 31/07/2025